

# Audit - Règlement



« *Compétitivité des entreprises - Efficience énergétique - Energies renouvelables* »

## Contexte

L'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye est l'opérateur d'un projet destiné aux entreprises du territoire, axé sur la compétitivité des entreprises, l'efficience énergétique et les énergies renouvelables. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Local 2014-2020 mis en œuvre par le GAL Burdinale Mehaigne sur les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

Nous souhaitons, dans un premier temps, **sensibiliser et accompagner** les entreprises du territoire des quatre communes sur leur dépendance énergétique et les coûts associés suivant 3 axes :

- **L'analyse de la dépendance énergétique** : une entreprise ne sera convaincue par la mise en place d'une utilisation rationnelle de l'énergie qu'à partir du moment où elle aura été sensibilisée aux dépendances énergétiques liées à son activité et aux coûts engendrés par celle-ci.
- **La mise en place d'une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE)** : une entreprise a sa consommation propre d'énergie. Afin d'améliorer sa compétitivité et de réduire son empreinte écologique, il est utile de réaliser un bilan des installations et des usages, pour ensuite trouver des pistes de solutions concrètes (actions visant à réduire la quantité d'énergie utilisée).
- **Le développement de systèmes de production d'énergie issue de sources renouvelables** : outre cette politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, une entreprise peut également devenir productrice d'énergie et investir dans des systèmes fonctionnant grâce aux énergies renouvelables (actions visant à réduire les coûts engendrés par la consommation d'énergie).

## Pourquoi réaliser un audit ?

Après avoir organisé diverses séances d'informations sur la thématique de l'énergie en entreprise, MCH souhaite soutenir ces dernières dans leur transition énergétique en leur proposant de réaliser un audit énergétique.

Vos consommations énergétiques vous posent question ? Vous souhaitez trouver des solutions adaptées à votre activité ? La première étape est d'évaluer vos réalités et consommations.

## A qui ce projet est-il destiné ?

Cette action est ouverte à toutes les *entreprises\** saine disposant d'installations sur le territoire d'une ou plusieurs des 4 communes (Braives - Burdinne - Héron - Wanze), que leur siège social soit situé ou non sur ce territoire.

La demande devra néanmoins impérativement et exclusivement concerner l'unité d'établissement située sur le territoire.

\* *Entreprise : Activité économique lucrative de droit privé*

Avec le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.



Braives Burdinne Héron Wanze



# Audit - Règlement



« Compétitivité des entreprises - Efficience énergétique - Energies renouvelables »

## Inscription et participation

Pour s'inscrire, l'entreprise doit soumettre sa candidature (fiche d'inscription et déclaration sur l'honneur) par mail ([c.deleigne@mch-economie.be](mailto:c.deleigne@mch-economie.be)).



\* Les inscriptions seront prises en considération selon l'ordre de réception et peuvent être clôturées anticipativement dès que le budget prévu pour cette action est épuisé.

\* En participant à ce projet, l'entreprise candidate autorise M.C.H. et le GAL Burdinale Mehaigne à valoriser ses actions à des fins de promotion, de communication ou de publication.

## Conditions de l'octroi de l'aide

L'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye propose aux entreprises participantes :

- de faire réaliser un audit simplifié **OU** partiel **OU** global par la société WattElse
- de les accompagner dans la réalisation du dit audit
- d'assurer l'introduction et le suivi de la demande de subvention sur base des chèques énergie (plus d'informations sur <https://www.chèques-entreprises.be/chèques/>)

Pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre les recommandations de l'audit énergétique, l'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye propose de rembourser une partie du coût des travaux **réalisés et payés\* au plus tard dans les 6 mois à dater de la réception des recommandations du rapport d'audit.**

\* L'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye remboursera le coût des travaux réalisés selon les conditions reprises ci-dessus, à concurrence de maximum le montant HTVA non subsidié du coût de l'audit énergétique.

Les entreprises voulant mettre en œuvre les recommandations de l'audit énergétique s'engagent à :

- réaliser les travaux/aménagements dans les 6 mois à dater de la réception du cahier de recommandations lié à l'audit effectué et au plus tard le 31 mars 2023 ;
- maintenir les investissements réalisés pendant 5 ans ;
- permettre au GAL de communiquer sur les projets réalisés dans le cadre de cette action moyennant divers supports (photos, vidéos, reportages, publications,...) ;
- apposer le label « Entreprise Eco-Active » visiblement dans l'unité d'établissement visée par les aménagements subsidiés par le GAL (fonds LEADER).

## Contact

**Caroline Deleigne**

Conseillère, Chargée de projet GAL

Tél. : 085/84.97.86 ou 085/23.05.25

[c.deleigne@mch-economie.be](mailto:c.deleigne@mch-economie.be)

Avec le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Braives Burdinale Héron Wanze

